

FICHE PROGRAMME DÉTAILLÉE

LA NAISSANCE DU CONTRAT DE TRAVAIL : L'EMBAUCHE, LA RÉDACTION ET LA MODIFICATION



ALAIN ANTOINE
CABINET D'AVOCATS



DATE ET DURÉE DE LA FORMATION :

A DÉFINIR
1 journée

LIEU DE LA FORMATION :

Bâtiment Lazine SAVANNA
Centre d'affaires
14, rue Jules Thirel – ST PAUL

ACCESSIBILITÉ AUX PSH :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap et la salle de formation est adaptée aux PMR.

Pour plus d'information, merci de contacter Mme Gladys TCHOUTA au 06 93 40 27 33 ou par mail formation.antoine@avocat.reunion.fr

NOUS CONTACTER :

☎ : 02 62 21 46 00

✉ : formation.antoine@avocat.reunion.fr

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le participant est capable :

- Identifier les obligations de l'employeur avant l'embauche.
- Choisir le contrat de travail le plus adapté à la relation de travail.
- Savoir rédiger les clauses sensibles.
- Maîtriser la modification du contrat de travail.



PROGRAMME DÉTAILLÉ :

8h45 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS AUTOUR D'UN CAFÉ

9h00 : Démarrage de la formation :

- LES FORMALITÉS PRÉALABLES À L'EMBAUCHE
- LES NOUVELLES OBLIGATIONS ISSUES DE LA LOI DDADUE DU 10 MARS 2023
- LES DÉFINITIONS ET LES SPÉCIFICITÉS DES DIFFÉRENTS CONTRATS
 - CDI et CDD : un choix stratégique
 - Le Recours aux contrats particuliers : intérim, contrat de projet, CDI de chantier, ...
 - Les spécificités des contrats d'alternance : contrat de professionnalisation, apprentissage
- LA RÉDACTION DU CONTRAT
 - Insérer des clauses protectrices des intérêts de l'entreprise
 - Identifier les clauses spécifiques aux CDD
- LA MODIFICATION DU CONTRAT
 - Distinguer les modifications du contrat de travail et des conditions de travail
 - Mettre en place la modification du contrat de travail



16h30 : Questions/réponses

16h50 : Remplissage de la fiche d'appréciation

17h00 : Fin de la formation

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Formation en présentiel et possibilité en distanciel sur demande

- ❖ Remise d'un support pédagogique à chaque participant
- ❖ Feuille d'émargement
- ❖ Formation animée par Maître Alain ANTOINE, avocat spécialiste en droit du travail et de la protection sociale
- ❖ Remise d'une attestation de fin de formation

